

rondissement de Perpignan — mis à pied pour ce fait et pour deux mois, par le préfet des Pyrénées-Orientales — avait pris l'initiative d'une réunion publique et, devant ses administrés réunis, pour la plupart ouvriers agricoles, s'était livré — je cite l'article — « comme en proie à « une sorte de frénésie, aux pires violences, faisant de son écharpe municipale « l'étendard du sabotage, exhortant ses « auditeurs à défoncer les routes, à bousculer les chemins, à empêcher ainsi les « vigneron à rentrer leurs vendanges. « Et comme grisé par sa propre éloquence, il avait offert aux saboteurs de se « mettre à leur tête ».

Incidentement, dans ma conversation avec Falourd à propos de la *cherté de la vie*, il me semble avoir parlé de ce maire roussillonnais dont Lucien-Victor Meunier dit qu'il « n'est pas un méchant homme mais un malade-travaillé par le microbe de la surenchère ». Une mise au point de son rôle est nécessaire et vous verrez comme sa pensée était claire et logique et combien il avait raison dans le *modus vivendi* que, pour cette année, il offrait aux habitants de sa commune, propriétaires et salariés.

Le vin est cher, très cher, je dirais même horriblement cher et j'expliquerai tout à l'heure les circonstances de cette cherté. Auther, en brave homme qu'il est, pensa le plus humainement du monde que tous ayant été à la peine, tous devaient être au profit. Les salariés avaient donné leur quote part d'efforts et de sacrifices quand la *mémente* souleva les départements méridionaux. Les cours étant, cette année, largement rénumératifs, pourquoi le profit serait-il empêché par les seuls propriétaires, et pourquoi les ouvriers n'y participeraient-ils pas ?

C'est dans ces intentions conciliantes qu'il convoqua la réunion qui lui vaut ses deux mois de suspension. Il comptait naïvement que les propriétaires se dérangeront pour se rendre à son appel et comme bien l'on pense, il fut déçu. C'est alors qu'il préconisa la grève des vendeurs, la grève avec *picketing*. Là encore, il apparut qu'il n'eut pas de grands résultats, la grève finit en eau de boudin.

Voilà tout le sabotage auquel s'est livré ce maire paysan et voilà l'exposé du fait dont s'empare le fils d'un fourier, célébre pour nous dire que les saboteurs ne sont pas des ouvriers, ni des socialistes — tandis que lui serait l'un et l'autre par hasard ? — et il ajoute que les théoriciens sérieux du socialisme, Jules Guesde en tête, ont toujours dénoncé comme nuisibles au développement de l'idée socialiste les agissements anarchistes.

Les saboteurs, dit encore le rédacteur en chef de la *France*, sont des « brutes maléfiques, dévastatrices, détruisant sans savoir pourquoi ou plutôt ne le sachant que trop » et la perce le bout de l'oreille ; il nous parle de Romieu qui, en 1881, préparait par son *Spectre rouge* l'opinion publique savamment cuisinée et terrorisée au Coup d'Etat de Décembre.

Nous savons maintenant pourquoi il a intitulé son article *Le Spectre Noir*, et comment le *Spectre Noir*, ce n'est plus le cléricalisme, mais l'anarchie. Cependant, sans être trop curieux, nous voudrions bien savoir, comme dit la chanson, pourquoi M. Lucien-Victor Meunier s'occupant de vigneron et flétrissant le sabotage, n'a pas vu où nichent les saboteurs et semble ignorer un sabotage qui crève les yeux ? Serait-il atteint de cécité ?

Le vin qui était à quinze francs l'hectolitre au printemps dernier a dépassé cinquante francs à la fin de l'été. Il atteint un prix qu'au plus fort de la période phylloxérique il n'avait jamais atteint. Les vins de 1909 se vendent 120 francs la pièce de 200 litres en Lot-et-Garonne. Les vins nouveaux après la décuveaison valent 90 et cent francs.

De cela, M. Lucien-Victor Meunier se fuit. Son cellier doit être abondamment approvisionné et nul ne le rencontre dans les rues de Bordeaux une bouteille à la main, allant chercher chez le gogotier ou l'épicier le plus proche le litre de gros bleu pour le repas de la famille. Il se moque que des spéculateurs sans vergogne aient au printemps raflé la récolte dans les trente francs la pièce pour la revendre à 120. Ce sabotage le laisse froid. Il n'est pas antisocial, antihumain et antifrançais, comme le prétendu

« bousculage » des chemins de Corneilla de la Rivière.

Qu'importe au Monsieur que le commerce, pour maintenir la hausse, ait acheté sur souche la presque totalité de la récolte du Bas Languedoc et de l'Algérie ? Qu'est-ce que ça peut lui faire que le gouvernement interdise — pour que le vin se vende cher — la circulation des piquettes sur le territoire républicain ? qu'il frappe de droits exorbitants les raisins secs ? C'est bien le cadet de ses soucis.

Le vin est cher. Eh bien ? Est-ce qu'un clerc yankee dont le nom m'échappe n'a pas dit, lors de la grève de 1886 à Chicago qui coûta la vie à nos bons camarades, que les ouvriers peuvent vivre avec du pain sec et de la bonne eau ?

Et s'ils ne sont pas contents, n'y a-t-il pas des tribunaux, des prisons et des coups de fusil à leur service ?

C'est avec ces armes que Briand va maintenant à la bataille. Ça vaut mieux que les piques d'autrefois. Quant au sabotage, c'est un phénomène de régression, voilà tout.

Les saboteurs ne sont pas des ouvriers ni des socialistes. Eh non, estimable plu-

mitif, ce sont en l'occurrence des commerçants et des voleurs, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus bourgeois.

Le père Barbassou.

Chez les Justiciards

Maurice Imbert, poursuivi comme gérant de l'Anarchie, vient de se faire décerner un an de prison par la Cour d'assises de la Seine.

« Outrages et diffamations envers l'armée. »

Un épisode de plus dans la bataille menée, depuis toujours, par les anarchistes de toutes nuances contre la garnison militaire et patriote.

C'est pas cette condamnation non plus qui enverra une propagande de ces événements nous font voir de plus en plus indispensable.

Plus nos gouvernements mettent insolument la force armée et la discipline militaire au service des princes de la finance et de l'exploitation, plus apparaît nécessaire de désagréger cette armée, de détruire cet esprit d'obéissance imbécile qui fait la force suprême des rois Rothschild et des Briand, leurs lâbins.

Au cours de l'audience de mardi dernier, l'avocat général Peysonnié s'est cru obligé de réécrire l'anarchie classique :

« On se demande vraiment si les gens qui écrivent de pareilles choses ne sont pas payés par les ennemis de la France. »

Hélas ! ce boniment-là est aussi usé que les boniments légitimistes du P.S.U.

L'on sait trop aujourd'hui que les « ennemis de la France », les bourgeois allemands, sont de cœur avec les Briand, Peysonnié et autres sauveurs de la Patrie Française.

Honnête Matin, qui reproduit si complaisamment la tirade du gogot Peysonnié, il n'y a pas si longtemps que par de copieux extraits tu nous faisais savoir la joie de la presse nationaliste allemande, acclamant la victoire de Briand, vainqueur de l'hydre anarchiste. Ce jour-là, où étaient les amis d'enemis de la France ?

Quant aux gens effectivement payés pour de sales besognes, il n'en manque pas. Sans parler de l'honnête Matin et du restant de la presse honnête, il y a, par exemple, le Peysonnié en personne et toute la clique des justiciards. Il y a les gens qui se font des rentes à fabriquer journalièrement de la souffrance humaine ; il y a les pourvoyeurs largement rétribués de la prison du bagne et de la guillotine. Toute cette magistrature, grassement stipendée pour exercer les sales et lâches vengeances bourgeois sur tous les réfractaires sociaux, sur tous les révoltés inconscients ou consciens.

Mais le flot anarchiste monte, qui bientôt balayera avec l'ignominie militaire, avec la hider du capitalisme, toute la turpitude des gens de Loi, parlementaires, mouchards et magistrats. Pétrus.

L'apaisement

Notre camarade Gorion, condamné en septembre à la suite des événements de Margency à trente mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour, vient de se voir enlever le régime des détenus politiques qui, jusqu'à ce jour, lui avait été accordé, tant à Pontoise qu'à la Santé.

Nous ne comprenons pas qu'après l'avoir reconnu comme détenu politique, l'on puisse du jour au lendemain le soumettre au régime du droit commun sans même dire pourquoi.

Ce sont là des actes dignes d'un gouvernement tsariste. Contre cet odieux arbitraire, il est du devoir pour tous les gens de cœur de s'élever.

Ohé ! la Ligue des Droits de l'Homme, les gouvernements fortionnaires de notre belle République vous préparent de la besogne. C'est l'heure de vous montrer.

LOIS PATRONALES

La victoire du traître Briand va lui permettre de pousser activement le vote de ses « lois sociales » destinées à étrangler les syndicats au profit de la classe exploitante. Nous voulons parler des projets de loi sur *Le contrat collectif du travail*, *l'arbitrage obligatoire* et *La Capacité commerciale des Syndicats*.

Les syndiqués conscients savent le cas qui doit faire la classe ouvrière de ces belles lois, si elle ne veut voir briser en ses mains le puissant outil d'émancipation qui pourrait être le syndicat. Le *Travailleur du Bâtiment*, *La Voix du Peuple*, *Vérités* (organe de l'Union des syndicats du Havre), d'autres journaux ouvriers encore ont mis les travailleurs en garde contre les intentions des renégats.

Pour l'agitation à mener contre ces projets, les camarades consulteront avec fruit les articles ci-après :

Jamais nous n'avons vu tant de lois et de projets de lois pour « favoriser » la classe ouvrière.

Le 7 décembre dernier, le Parlement vote une loi sur le paiement des salaires.

Le 17 mars, M. Viviani, ministre du travail, faisait voter par la Chambre une loi sur la suppression du marchandage ; avant la séparation, la Chambre vote à la hâte les lois sur les retraites ouvrières.

Aujourd'hui on examine une loi sur le *contrat collectif du travail*, une loi sur l'*arbitrage obligatoire*, et enfin une autre loi sur la *capacité commerciale des syndicats*. « *Meilleur à l'heure présente* »

Il nous suffirait d'invoquer la faveur et l'enthousiasme que reçoivent ces projets de loi de la part du patronat et des journalistes à leur solde, pour justifier notre méfiance.

Mais nous ne nous contentons pas de ce seul argument, nous voulons examiner de plus près et prendre leurs déclarations et leurs écrits pour établir la vérité que cachent les nombreux traquenards qui composent les lois dites « ouvrières ».

M. Viviani vient de déposer sur le bureau de la Chambre un projet de loi composé de 11 articles établissant le *contrat collectif*, ce qui signifie qu'un patron, sans représentant ou une compagnie peuvent passer une *convention* avec les représentants du *syndicat professionnel* de son industrie et, qu'une fois établie, patrons et ouvriers seraient tenus de s'y conformer sous peine de pénalités prévues par la loi.

Cependant, les ouvriers respecteront-ils ce contrat établi selon leur volonté et garantir par la seule signature du représentant du syndicat ? Ne surviendrait-il pas en cours de route un cas fortuit qui jettent une perturbation et qui nécessitera une rupture du contrat, parce qu'il y aura ce cas imprévu ? Les patrons de leur côté le respecteront-ils aussi ? N'y aura-t-il pas la concurrence et les calamités qui viendront porter obstacle ? Oui, et c'est précisément la raison pour laquelle nos ministres, agissant en parfaits juristes, déposent en même temps une loi sur l'*arbitrage obligatoire* qui contraindra tout ouvrier ou patron qui entrera en conflit, d'y faire appel et de se soumettre à la décision prise par ce tribunal arbitral.

Cette loi fonctionne déjà en Australie, dans la Nouvelle-Zélande. Nous pouvons donc connaître les effets de cette loi et en tirer un enseignement. Il y a dix ans, les mineurs de la Nouvelle-Zélande s'opposèrent par la grève à certaines conditions de travail imposées par le patronat, ce qui est contraire à la loi, puisqu'ils se trouvaient sous un jugement du tribunal arbitral. Ce tribunal imposa une amende au Syndicat des Ouvriers Mineurs ; celle-ci ne fut pas payée ; c'est alors que les agents du fisc saisirent le mobilier des ouvriers pour payer au patronat des dommages-intérêts et à la justice (c'est-à-dire à ce tribunal arbitral) les frais du procès.

Un autre cas : les boulanger de la même ville, constitutifs en un puissant syndicat, voulaient établir une convention limitant la journée de travail à 8 heures ; soumise au *tribunal arbitral* ce dernier la refusa. Ils patientèrent encore trois années, puis ils essayèrent une seconde fois ; nouveau refus de la part du *tribunal arbitral*, cette fois ils ne purent résister, ils déclarèrent la grève.

Mais pourquoi donc M. Viviani a-t-il fait signer par le président de la République son projet de loi sur le contrat collectif ? Nos gouvernements manquaient-ils d'articles dans leur Code civil ?

Le vieux Code Napoléon avait prévu déjà le contrat entre particuliers ou associations de particuliers et, pour preuve, il existe des contrats entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers qui sont applicables à toute la corporation, dont les conseillers prud'hommes et les juges de paix se servent de la partie du *tribunal arbitral*, cette fois ils ne purent résister, ils déclarèrent la grève.

Quelques jours après, un huissier se présenta au syndicat et remit une assignation au secrétaire et aux administrateurs, leur réclamant 100 livres sterling (2.500 fr.) à chacun pour avoir participé à cette grève.

Devant de tels exemples, n'avons-nous pas raison de nous méfier ? Que devient le droit de grève proclamé par tous les Briand-Clemenceau ?

Le but à atteindre pour nos dirigeants, c'est l'anéantissement de l'action syndicale.

Un bourgeois, juriste en herbe s'en explique clairement dans un livre qu'il vient d'écrire à la librairie Giard et Brière, c'est un certain Monsieur Charles Franck, docteur en droit, qui, à la page 505 de son volume s'exprime ainsi :

« Après vingt-cinq ans d'un régime de

liberté (sic) les syndicats n'ont pas répondu à l'espérance de ceux qui ont voulu les fonder ; il est temps de se préoccuper de la réalité.

« Nous ne combattions pas le syndicalisme ; nous ne demandions pas l'abrogation de la loi de 1884, mais nous estimons qu'il est utile de prendre des mesures de précaution. Il faut interdire aux syndicats toute action autre que celles strictement délimitées par la loi. Il faut les rendre civilement responsables des actes qu'ils commettent. Les autoriser à posséder et frapper à la caisse, tel nous semble être le seul remède. »

On ne peut avoir plus de cynisme !

Il faut donc ajouter à ces lois la troisième qui forme la *garantie* destinée à se soumettre aux autres ; elle constitue la base où reposent les deux autres.

Cette loi c'est la *capacité commerciale* ; chaque syndicat pourra posséder meubles et immeubles, faire du commerce, exploiter ses semblables, enfin constituer une forte caisse afin que, le syndicat ayant commis une infraction à l'une ou l'autre des lois, il soit permis au patron de soutirer de la caisse syndicale la somme perdue par lui des suites d'une violation de contrat de la part de ses ouvriers.

Voici du reste l'article 9 du projet de loi déposé par le Ministre du Travail, M. Viviani :

« Art. 9. — Les syndicats professionnels ou les individus liés par la convention collective sont possibles, en cas de violation des engagements contractés par eux, de dommages-intérêts qui peuvent leur être échelonnés. »

C'est clair, c'est précis ! Les syndicats seront responsables des violations de contrats de la part des ouvriers qui auront confié leurs intérêts aux syndicats et qui, pour des raisons qu'on ne peut toujours prévoir ou par une mauvaise rédaction du contrat se seront mis en grève pour faire valoir leurs revendications.

C'est donc une violation du droit de grève, c'est l'étranglement de l'action syndicale. C'est enfin l'anéantissement du syndicalisme.

Les syndiqués ne doivent pas négliger ces trois projets de lois qui vont venir en discussion devant le Parlement et qui sont le plus bel ornement de la République bourgeoise.

G. ROME.

Ce sont ces lois en projet que, dans sa déclaration du 9 juin 1910, notre célèbre Briand qualifiait de « charte d'organisation générale du travail ».

Dans la bouche de l'homme qui a renié tout son passé, cet ensemble de dispositions législatives ne signifie pas autre chose qu'un piège dans lequel viendrait bêtement se faire prendre nos syndicats.

Voyons tout d'abord le contrat collectif.

Point n'est besoin de dire que nous ne pouvons pas être contre le contrat collectif proprement dit, puisque, tous les jours, nous luttons dans nos syndicats, par la mise à l'index, par la grève, durant des semaines, des mois entiers même, pour arracher à nos patrons de nouvelles conditions de travail que viennent approuver leurs signatures et les nôtres. Nous nous démenons pour que soient augmentés nos salaires, réduites nos heures de travail, et le conflit dure aussi longtemps que possible, tant que notre employeur n'a pas acquiescé à nos désiderias, d'où *contrat*.

Le contrat, en effet, devient de plus en plus un des éléments de notre vie économique et, comme le dit avec raison M. Villemin :

« ... Le contrat collectif implique l'existence d'une organisation collective des forces ouvrières et patronales. »

Ainsi donc, où il n'existe pas d'organisation ouvrière puissante, il ne peut y avoir contrat collectif, puisque c'est, au contraire, le patron qui impose sa volonté, qu'il nous présente sous forme de règlement d'atelier, de chantier, autrement dit son contrat est *unilateral*.

Nous sommes donc pour le contrat qui oblige la constitution d'un syndicat ouvrier puissant, mais nous sommes aussi contre le semblant de contrat dont certains petits syndicats abusent en acceptant quantité de clauses qui servent davantage les intérêts du patron que l'absence de tout contrat.

Mais pourquoi donc M. Viviani a-t-il fait signer par le président de la République son projet de loi sur le contrat collectif ? Nos gouvernements manquaient-ils d'articles dans leur Code civil ?

Le vieux Code Napoléon avait prévu déjà le contrat entre particuliers ou associations de particuliers et, pour preuve, il existe des contrats entre syndicats patronaux et syndicats ouvriers qui sont applicables à toute la corporation, dont les conseillers prud'hommes et les juges de paix se servent de la partie du *tribunal arbitral*, cette fois ils ne purent résister, ils déclarèrent la grève.

Il faut donc chercher ailleurs la cause qui a fait agir nos ministres, qui sont, on ne saurait trop le répéter, les domestiques grassement récompensés du patronat et de la classe

Le syndicat ne vaut que comme instrument de lutte, de révolte ouvrière ; si cette révolte devient impossible à quoi bon se grouper ?

La révolte rend seule l'homme fier et libre. C'est pourquoi nous soutiendrons de toutes nos forces les travailleurs qui veulent laisser, ou mieux, accroître toujours plus la valeur émulative du syndicat.

Le Neo-Malthusianisme Facteur de Civilisation

Que signifie cette diminution de la natalité et quelles en seront les conséquences ? Les anthropo-sociologues se plaignent à y voir un mal inhérent à la race — non à la prétendue race latine — puisque la natalité reste élevée en Espagne et en Italie ; mais depuis qu'on a constaté qu'elle diminue encore plus rapidement chez les Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis et de l'Australie, il faut convenir que si la France dégénère parce que sa natalité décroît, tous les Anglo-Saxons s'acheminent à une dégénérescence identique.

La vérité, c'est que la diminution des naissances correspond à une certaine phase de l'évolution des sociétés, phase qui me paraît en progrès sur les précédentes ; la France a précédé les autres nations dans la manifestation démographique, parce qu'elle leur a ouvert la voie de la civilisation. Celui qui parle de la dégénérescence française déraille donc et ne mérite aucune créance ; ou il ignore l'histoire et les conditions actuelles du pays, ou il ne sait pas apprécier les phénomènes qui marquent un recul ou un progrès, ou bien, entraîné par une passion politique et des préjugés ethniques, il calomnie à son insu celle qui fut et qui reste une grande nation, un phare de civilisation et de liberté.

Napoleone Colajanni.

(*Latin et Anglo-Saxons, races supérieures et races inférieures*. Paris, Alcan, 1905.)

BIBLIOGRAPHIE

Emile Pouget. — *Le Sabotage*, un volume de 70 pages, 0 fr. 60.

Bibliothèque du « Mouvement Prolétarien », chez Marcel Rivière et Cie, éditeurs, 31, rue Jacob, Paris.

Dans cette étude — dont l'actualité est incontestable, car il est de plus en plus question, dans tous les milieux, de sabotage, l'auteur expose les origines du sabotage et en montre les raisons économiques.

Après avoir prouvé que le sabotage est l'essence de la société actuelle, il établit la différence qu'il y a entre le sabotage capitaliste et le sabotage ouvrier : le premier faisant œuvre de mort, le second œuvre de vie.

Avec des exemples à l'appui, l'auteur démontre ensuite que le sabotage — moyen de défense prolétarienne contre le patronat, — n'est pas dirigé contre les consommateurs qui, souvent même, se trouvent en bénéfice.

Le Sabotage est une étude que tous ceux que les problèmes économiques passionnent liront avec intérêt et profit.

**

A. Lanzillo. — *Le Mouvement Ouvrier en Italie*. (Traduction par S. Piroddi.)

In-16, 61 pages, tome XII, de la Bibliothèque du « Mouvement Prolétarien », Marcel Rivière et Cie, éditeurs, 31, rue Jacob et 1, rue Saint-Benoit, Paris, 0 fr. 60.

Le socialisme italien est beaucoup plus difficile à comprendre que celui des autres pays. Les populations agricoles ont un sentiment profond de la guerre civile et elles s'engagent dans d'énormes conflits qui seraient impossibles ailleurs. D'autre part, il existe en Italie de vieilles traditions qui ont donné au coopérativisme une si grande importance qu'on peut se demander si la production coopérative ne va pas devenir une forme caractéristique de l'économie italienne. Le parti socialiste, obligé d'évoluer entre deux grandes forces qu'il ne comprend pas bien, donne l'exemple du plus extraordinaire désordre intellectuel. Presque tous les écrivains socialistes actuels sont extrêmement déçus : A. Lanzillo pense qu'il serait désirable de voir se former un groupe de militants qui travailleraient à éclairer les ouvriers sur la véritable nature des phénomènes sociaux qui se produisent aujourd'hui ; les doctrines enseignées jusqu'ici s'appliquent si mal aux faits qu'elles ne servent qu'à tout embrouiller et les politiciens profitent de la confusion qui existe dans les esprits pour entraîner les classes ouvrières à faire dépendre tout leur avenir des combinaisons parlementaires.

**

De la librairie Stock :

Le tome Ier des *Œuvres* de Ernest Cœudroy (*Jours d'Exil*, 1849-1851), un volume, 3 fr. 50.

Dans cet ouvrage, présenté par Max Nettlau, éclate à chaque page, en un langage admirable, l'amour de la liberté, la révolte contre la société établie, et une audace de pensée qui anticipe et souvent dépasse nos conceptions les plus modernes. Ainsi Cœudroy, l'isolé, le poète, complète Proudhon et Bakounine.

**

La *Société Nouvelle*, revue internationale paraissant tous les mois. Sommaire du numéro d'octobre : Opinions sur la morale et la religion, H. Bonnet. Gustave Flaubert, H. Guyot. Le problème de la dépopulation, docteur R. de Villeneuve. Le Moulin (vers), Philéas Lebesgue, etc. Chronique de Paris, des Arts, des Livres, etc.

Un numéro : un franc ; prix de l'abonnement : 13 fr. 50. Bureaux : 11, rue Chisnouré, Mons (Belgique).

LES MARTYRS DE CHICAGO (1887)

Une brochure, avec portraits de Spies, Lingg, Fischer, Engel, Parsons, Fielden, Schwab et Neebe. L'exemplaire, 5 centimes. Le cent, 3 fr. 50, francs.

les bancs de la Maternelle que tout commentaire semble en effet superflu !

Mme la Directrice pousse une exclamation, « Dieu ! qu'ils sont sales ! » Les Bosselet ne sourcillent pas. On leur a dit tant de fois qu'ils étaient sales ! Parfois, on ajoute aussi qu'ils sont laids. Eh bien, ils sont laids et sales, c'est entendu !

C'est une honte d'envoyer un si petit enfant à l'école, continue la directrice, en désignant le bébé de deux ans qui se cramponne au tablier de son frère. Qu'au moins nous faire de ces bébés qui ne savent pas même parler !

Et il y en a un certain nombre qui ont juste deux ans ! Pauvres petits êtres qui se tiennent à peine sur leurs jambes, à qui l'on va apprendre à marcher au pas, en belle ligne serrée, comme des soldats ! On va leur apprendre à causer, à jouer au commandement... à obéir !

Sans doute, les bonnes volontés ne manquent pas à la Maternelle, et les institutrices font de leur mieux pour être avant tout des mamans ; mais « ils sont trop ».

On s'attriste de ne pas voir près de ces petits êtres à peine sevrés une maman attentive à protéger leurs premiers pas et à seconder l'éveil charmant de leur intelligence. Mais les mères sont parties dès le matin à l'usine ; certaines, comme la Bosselet, sont marchandes au panier, d'autres font des ménages. Toutes travaillent pour qu'il y ait un peu moins de misère à la maison, et parce que le salaire du père est toujours dérisoire pour les charges qui lui incombent.

Sans doute, faudrait-il que les pauvres eussent moins d'enfants ! Qui le leur

POUR LE Syndicalisme libertaire

syndiqués en se substituant ainsi à la souveraineté des assemblées générales.

Pour ces raisons

L'assemblée générale du..... adopte les principes suivants :

ARTICLE PREMIER

Les titulaires des fonctions syndicales sont de simples enregistreurs des décisions des assemblées générales ; des comptables moraux.

Tout fonctionnaire ayant exercé une fonction quelconque pendant la durée déterminée par les présentes modifications sera non rééligible pendant les deux années qui suivent la remise de ses fonctions.

ART. 2

Le cumul des délégations est supprimé ; chaque mandat doit avoir un délégué différent : ainsi est multiplié et facilité le contrôle.

Les délégués aux Congrès fédéraux et confédéraux ne devront pas prendre leurs initiatives de vœux ou propositions à soumettre auxdits Congrès. Ces vœux ou propositions devront être adoptés par l'assemblée générale qui aura à limiter les mandats et surtout à les bien déterminer.

ART. 3

Le Conseil syndical est élu pour un an et les membres en sont non rééligibles pendant deux ans, sauf deux membres qui resteront à titre de conseillers pour initier les nouveaux membres à la vie syndicale.

ART. 4

Les délégués aux Bourses, Fédérations, Unions de Syndicats, Confédération s'inspireront des présentes modifications statutaires et s'engagent à les déterminer et faire adopter au sein desdites assemblées.

Les objections

Peu sérieuses sont les objections ; une seule paraît logique : celle qui vise les fonctionnaires ayant passé plusieurs années à la tête du syndicat et donnant pour cause l'impossibilité ou la difficulté qu'ont ces camarades à trouver du travail chez les patrons qu'ils ont dû combattre et qui, par ce fait, seraient sacrifiés pour avoir défendu la cause des exploités. Cette objection n'a pas de valeur à l'analyse.

Présentement, la grève de solidarité rappelle à de meilleurs sentiments le patronat et lui impose le camarade ayant droit au travail. Les meilleurs hommes, employés par quelques syndicats, les coopératives, donnent souvent travail et abri aux camarades traqués.

Enfin, si le fonctionnaire, au lieu d'être le principal responsable du mouvement corporatif, est ce qu'il doit être ; le simple centralisateur des assemblées générales, l'objection tombe presque d'elle-même.

N'oublions pas que la corruption guette à chaque pas le chef, dans l'idée qu'avec le chef on possède les soldats ; n'oublions pas non plus les coteries électorales, les coteries occultes, les chevaliers du triangle et leur nefaste besogne dans la grève des postiers et, dernièrement, dans celle des chemins de fer !

Une besogne de salubrité s'impose. En avant pour le syndicalisme libertaire ! Au virus autoritaire du syndicalisme électoral, substituons, après mesures prophylactiques, le ferment libertaire !

Le Groupe de Pantin-Aubervilliers.

P.-S. — Une fédération est en voie de formation. Une réunion aura lieu dimanche 13 novembre, à 2 heures, salle Fabien, 70, rue des Archives. Donc, à l'œuvre, et que tous les camarades soient présents.

ÉPILOGUE

Voici la conclusion de la remarquable étude de Griffuelles sur la grève des cheminots à laquelle nous faisons allusion d'autre part :

La marche défectueuse de la grève n'est due, en aucune façon, aux mesures gouvernementales ni à l'attitude de la presse ; elle n'est pas due à la mobilisation des cheminots ; elle est due entièrement à son insuffisante préparation, à son défaut d'organisation.

En avril dernier, le syndicat des cheminots de fer opère une épuration ; mais elle est incomplète. Il s'est débarrassé de l'homme du parti politique, des parlementaires. Après comme avant, le syndicat possède un régent. Hier il fallait placer sous l'œil du pouvoir pour conserver son poste, les mêmes moyens employés par le fonctionnaire pour conserver son poste (combinaisons, exclusions de gérants, calomnies) se retrouvent dans le syndicat. Ainsi se trouvent perpétuées toutes les tares — et les pires — du parlementarisme.

Considérant qu'il est urgent de combattre l'inamovibilité qui, de différentes manières, arrive à s'implanter dans l'organisation syndicale, d'annihiler l'arriérisme qui découle souvent de cette situation et engendre, au sein des organisations, des luttes, des scissions qui leur sont toujours préjudiciables, par le découragement ou l'indifférence qu'elles produisent sur une partie des syndiqués.

Considérant qu'il est indispensable que les camarades puissent se renouveler souvent et régulièrement à la tête des organisations, afin d'en bien saisir le maniement, de pouvoir s'inscrire aux luttes, aux initiatives, aux responsabilités que ces fonctions comportent ; que cela ne soit pas le fait de quelques-uns, mais du plus grand nombre possible ; qu'enfin l'on peut être bon militant sans pour cela être toujours à la tête.

Considérant qu'à la perpétuité des fonctions un mal tout aussi grave lui est lié : le cumul des mandats, que ce cumul existe grâce à l'apathie des conseils syndicaux et fait des fonctionnaires syndicaux inamovibles de véritables dirigeants du mouvement ouvrier, des hommes indispensables ; que cette centralisation, en quelques mains, des délégués arrive à faire de ces camarades de véritables chefs tuant l'initiative des

si on ne leur avait pas dit de le faire... mais c'est forcé maintenant ! Et le jeu obligatoire... ce n'est plus ça du tout...

Le règlement n'a rien à voir avec le beau temps. Depuis ce matin, le soleil brille, l'air est doux. Malgré cela, les exercices se succèdent, de dix en dix minutes, avec une désespérante régularité. Comme il serait plus simple, plus humain aussi, de mener bien vite ce petit monde à l'air libre et au soleil ! Beaucoup de ces enfants vont rentrer ce soir dans des bouges où il fait toujours sombre. Que ne les laisse-t-on ici, du moins, s'ébattre, courir et jouer, toute la journée, puisqu'il fait beau. Le règlement a décreté qu'il fallait en ce moment tracer des bâtons sur une ardoise, et l'on s'y efforce tant bien que mal.

L'heure de jouer sonne enfin. Instants trop rapides, hélas ! car bientôt l'institutrice, de son geste habituel, porte à ses lèvres le sifflet pour rassembler tout son troupeau. Mais quelqu'un l'a tiré par sa robe. Etonnée, elle se retourne ; c'est un tout petit qui supplie : « Pas encore, Madame, y a du bon soleil ! »

L'heure est déjà passée. Qu'importe s'il fait beau et si ces enfants ont plus besoin, pour l'instant, de s'ébattre qu'apprendre à lire.

L'institutrice, à regret, donne le signal, et l'on rentre.

La petite voix murmure encore, avec reproche : « Y a du bon soleil » ; puis se fait. Soixante voix pointues, sur un autre signal, viennent d'entonner le chant :

Conduit par le tambour sonore

Il porte fièrement le drapeau...

Renée Doré.

gueur. La forme et les conditions eussent été à débattre.

Quoique en soit, un rapprochement s'impose. Deux dates doivent être accordées : 1898, 1910. En 1898, la déclaration de grève réunit 25 combattants ; en 1910, elle entraîne plus de 60.000 grévistes. Douze ans ont suffi pour que s'opère ce formidable progrès. Il faudra un plus court délai pour qu'il nous soit donné d'assister à une nouvelle lutte, auprès de laquelle celle de l'année présente n'aura été qu'une escarmouche.

V. Griffuelles.

L'Agitation

DAUMAZAN

Bien que les perquisitions chez de soi-disant conspirateurs n'aient rien donné, ces manœuvres, aussi stupides que scélérates, n'en contiennent pas moins, tellement la frousse gouvernementale fut grande. On devrait pourtant connaître nos doctrines qui s'opposent, ainsi d'ailleurs que notre féminisme, à toute autorité et, par conséquent, à un mot d'ordre quelconque, serait-il venu de Paris. Nous prétendons être assez conscients pour agir comme nous l'entendons et lorsque nous le jugeons à propos.

Le parquet de notre arrondissement est néanmoins venu me rendre visite à moi aussi. Comme vous pensez bien, les visiteurs sont repartis les mains vides.

On se demanderait à quoi riment ces tracasseries, si l'on ne songeait que dans une petite localité comme celle-ci il peut suffire de voir entrer un juge et des pandores chez un militaire pour refroidir ceux qui pourraient être sur le point de venir à nous ; surtout en tenant compte de la presse fonds-secrétière qui profite de l'occasion pour verser son venin sur nous et effrayer la population. Tout cela serait pourtant de nature à faire ouvrir les yeux à ceux qui croient qu'il suffit d'être en République et d'avoir quelques 75 socialistes au Parlement pour être libres. Espérons qu'il en sera ainsi, du moins pour quelques-uns.

E. Echenne.

MONTEREAU

Dans le dernier numéro du *Libertaire*, le camarade Dupré, relatant la grève des artificiers, signalait qu'ayant été renvoyé pour propagande de chez mon patron, mes camarades du syndicat du bâtiment n'avaient pas protesté.

Que ce camarade qui, entre parenthèses, a toute mon estime, me permette de dire que si les ouvriers du bâtiment n'ont pas bougé, c'est que je m'y suis moi-même opposé, ne jugeant pas la saison favorable à un mouvement, surtout dans une petite ville où les travailleurs commencent à peine à s'accoutumer aux idées révolutionnaires. A ce moment, il était d'ailleurs décidé que je

devenais permanent à la propagande pour la région.

J'estimais, en effet, beaucoup plus utile, au lieu d'un mouvement gréviste par solidarité, que les camarades se réservent pour une lutte beaucoup plus urgente et très prochaine, une lutte pour l'amélioration collective du sort de ces camarades.

Quant à les croire trop sages, c'est un peu exagéré ; étant personnellement un fervent adepte de l'action directe et du sabotage, je n'ai jamais cessé de propager ces méthodes d'action et j'ai tout lieu de croire que la majorité de mes camarades partage cette manière de voir. Les phases des luttes futures démontreraient que le Bâtiment de Montereau n'a pas l'intention de faire tache dans cette vaillante légion révolutionnaire du Bâtiment, si justement nommée l'avant-garde du prolétariat organisée.

Lucien Coussinet,

SAINT-ESTEPHE

A l'occasion de la grève des cheminots, nous avons pu fonder un groupe. La besogne ne nous manquera pas, car dans notre région, les consciences sont bien endormies. Les châtelains sont tout puissants et le monde ouvrier est à leurs pieds ainsi qu'à ceux de la calotte. Les républicains, qui sont clairsemés, sont montés du ciel et qualifiés de voyou ! Vous voyez d'ici ce que nous pouvons être nous-mêmes pour cette population arrêtée.

Mais c'est tant mieux que nous ayons un tel travail devant nous. La lutte n'en sera plus si pâle et plus belle et les coups que nous porterons n'en seront que mieux sentis et mieux marqués.

La Touche.

CHALON-SUR-SAONE

Il règne ici un avachissement extraordinaire chez les travailleurs, c'est à croire que les copains qui ne sont pas nombreux il est vrai, se réunissent quelques-uns, qui fondent un groupe et fassent de la propagande révolutionnaire. Il est temps de montrer que, s'il y a des avachis, il y a aussi des énergies qui ne sont qu'en dormie, mais qui sont prêtes à agir.

Ainsi tout dernièrement à la Sucrerie, il s'est produit un fait qui démontre la coquinerie de l'exploiteur de cette boîte. Ayant fait faire des réparations dans ses immeubles, ce monsieur ne trouva rien de mieux que d'en faire payer les frais par ses esclaves, en diminuant le salaire de chacun. Ceux qui gagnaient 4 francs et même 4 francs 25 ne touchent plus que 3 francs.

Et personne ne rouspète. Aussi ce vampire sucrier peut en prendre à son aise et continuer à rognier les salaires, il n'a pas le courage même de demander une heure et demie pour le repas de midi : il n'est accordé qu'une heure. Il est vrai que les ouvriers n'ont pas des ortolans à bouffer, comme leurs patrons.

Il y a bien encore d'autres boîtes, principalement dans la métallurgie, où l'exploitation est encore plus dégoûtante ; cependant ces personnes ne rouspètent pas.

EN VENTE AU « LIBERTAIRE »

Toute commande de librairie doit être accompagnée de son montant en timbres, mandats de poste ou toute autre valeur.

Adresser lettres et mandats à l'Administrateur du *Libertaire*, 15, rue d'Orsel.

La deuxième colonne indique le prix par la poste.

BROCHURES

ANARCHISME

Les Martyrs de Chicago	0 05 0 10
Aux Jeunes gens (Kropotkin)	0 10 0 15
La morale anarchiste (Kropotkin)	0 10 0 15
Communisme et anarchie (Kropotkin)	0 10 0 15
L'Etat et son rôle historique (Kropotkin)	0 25 0 30
Entre paysans (Malesia)	0 10 0 15
Aux anarchistes qui s'ignorent (Ch. Albert)	0 10 0 15
A B C du libertaire (Lermina)	0 10 0 15
L'Anarchie (Malatéa)	0 15 0 20
L'Anarchie (A. Girard)	0 05 0 10
Evolution et Révolution (E. Reclus)	0 10 0 25
Arguments anarchistes (Beaure)	0 20 0 25
La question sociale (S. Faure)	0 10 0 15
Les anarchistes et l'affaire Dreyfus (S. Faure)	0 15 0 20
Organisation, initiatrice, cohésion (Jean Grève)	0 10 0 15
Le Patriarcat, par un bourgeois, suivre le Déclarat, d'Emile Henry	0 15 0 20
Le Congrès anarchiste d'Amsterdam	1 25 1 35
Rapports au congrès antiparlementaire	0 50 0 15
Déclarations d'Etevant	0 10 0 15

ANTIMILITARISME

Le manuel du soldat	0 10 0 15
La chair à canon (Manuel Devaides)	0 15 0 20
Aux conscrits	0 10 0 15
Lettres de pioupiou	0 10 0 15
Le Militarisme (Ficher)	0 20 0 15
L'antimilitarisme (Hervé)	0 10 0 15
Colonisation (Jean Grève)	0 15 0 20
Contre le brigandage marocain	0 15 0 15
La Révolte du 17	0 10 0 15

ANTIMILITARISME

Pages d'histoire socialiste (Tcherkezoff)	0 25 0 30
La loi des salaires (J. Guesde)	0 10 0 15
Le droit à la paix (Lafargue)	0 10 0 15
Boycottage et sabotage	0 10 0 15
Le Machinisme (Jean Grève)	0 15 0 15
Grève et Sabotage (Fortuné Henry)	0 10 0 15
La B C B syndicaliste (Georges Yvelot)	0 10 0 15
La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière (Nettlau)	0 10 0 15
Mystification patriote et solidarité prolétarienne (Staeckenberg)	0 10 0 15
Les Maisons qui tuent (M. Petit)	0 10 0 15
Le Salarial (Kropotkin)	0 10 0 15
Le syndicalisme dans l'évolution sociale (Jean Grève)	0 10 0 15
Grève générale révolutionnaire, grève générale révolutionnaire (C. G. T.)	0 10 0 15
Le Syndicat (Pouget)	0 10 0 15
Les lois scolaires	0 25 0 30
La grève générale (Aristide Briand)	0 05 0 15
Syndicalisme et révolution (Pierre Pérrot)	0 10 0 15
Le parti du travail (Pouget)	0 10 0 15
Le remède socialiste (Hervé)	0 10 0 15
Le désordre social (Hervé)	0 10 0 15
Vers la Révolution (Hervé)	0 10 0 15
Politique et socialisme (Ch. Albert)	0 60 0 85
Les travailleurs des villes aux travailleurs des champs (Ch. Malatéa)	0 10 0 15
Illusion parlementaire (Laisant)	0 10 0 15

SOCIOLOGIE (SYNDICALISME, ANTI-PARLEMENTARISME, ETC.)

Pages d'histoire socialiste (Tcherkezoff)	0 25 0 30
La loi des salaires (J. Guesde)	0 10 0 15
Le droit à la paix (Lafargue)	0 10 0 15
Boycottage et sabotage	0 10 0 15
Le Machinisme (Jean Grève)	0 15 0 15
Grève et Sabotage (Fortuné Henry)	0 10 0 15
La B C B syndicaliste (Georges Yvelot)	0 10 0 15
La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière (Nettlau)	0 10 0 15
Mystification patriote et solidarité prolétarienne (Staeckenberg)	0 10 0 15
Les Maisons qui tuent (M. Petit)	0 10 0 15
Le Salarial (Kropotkin)	0 10 0 15
Le syndicalisme dans l'évolution sociale (Jean Grève)	0 10 0 15
Grève générale révolutionnaire, grève générale révolutionnaire (C. G. T.)	0 10 0 15
Le Syndicat (Pouget)	0 10 0 15
Les lois scolaires	0 25 0 30
La grève générale (Aristide Briand)	0 05 0 15
Syndicalisme et révolution (Pierre Pérrot)	0 10 0 15
Le parti du travail (Pouget)	0 10 0 15
Le remède socialiste (Hervé)	0 10 0 15
Le désordre social (Hervé)	0 10 0 15
Vers la Révolution (Hervé)	0 10 0 15
Politique et socialisme (Ch. Albert)	0 60 0 85
Les travailleurs des villes aux travailleurs des champs (Ch. Malatéa)	0 10 0 15
Illusion parlementaire (Laisant)	0 10 0 15

SOCIOLOGIE (SYNDICALISME, ANTI-PARLEMENTARISME, ETC.)

Pages d'histoire socialiste (Tcherkezoff)	0 25 0 30
La loi des salaires (J. Guesde)	0 10 0 15
Le droit à la paix (Lafargue)	0 10 0 15
Boycottage et sabotage	0 10 0 15
Le Machinisme (Jean Grève)	0 15 0 15
Grève et Sabotage (Fortuné Henry)	0 10 0 15
La B C B syndicaliste (Georges Yvelot)	0 10 0 15
La responsabilité et la solidarité dans la lutte ouvrière (Nettlau)	0 10 0 15
Mystification patriote et solidarité prolétarienne (Staeckenberg)	0 10 0 15
Les Maisons qui tuent (M. Petit)	0 10 0 15
Le Salarial (Kropotkin)	0 10 0 15
Le syndicalisme dans l'évolution sociale (Jean Grève)	0 10 0 15
Grève générale révolutionnaire, grève générale révolutionnaire (C. G. T.)	0 10 0 15
Le Syndicat (Pouget)	0 10 0 15
Les lois scolaires	0 25 0 30
La grève générale (Aristide Briand)	0 05 0 15
Syndicalisme et révolution (Pierre Pérrot)	0 10 0 15
Le parti du travail (Pouget)	0 10 0 15
Le remède socialiste (Hervé)	0 10 0 15
Le désordre social (Hervé)	0 10 0 15
Vers la Révolution (Hervé)	0 10 0 15
Politique et socialisme (Ch. Albert)	0 60 0 85
Les travailleurs des villes aux travailleurs des champs (Ch. Malatéa)	0 10 0 15
Illusion parlementaire (Laisant)	0 10 0 15

SOCIOLOGIE (SYNDICALISME, ANTI-PARLEMENTARISME, ETC.)

Pages d'histoire socialiste (Tcherkezoff)	0 25 0 30
La loi des salaires (J. Guesde)	0 10 0 15
Le droit à la paix (Lafargue)	0 10 0 15</